

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-136 du 26 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-six juin à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – J. LECERF - V. HERMANT – G. DICKSON – M. Fr. NAWROCKI – N. CARON – F. DEHON -

MM. B. DE REU - Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABELLE – Y. BONNERRE – B. VAILLANT – G. CUVILLIER – D. REBOUT- J. M. BONNART – J. Ch. DERUE - E. BURDIAC – L. ANTINORI – D. BASSEUX – B. HIEZ – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – J. VASSEUR – J.-M. BLAISE – M. POUILLAUDE - J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – H. BASSEZ – G. RICAUX -

Mme G. DICKSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Y. HARMEGNIES

M. Ch. HEMAR a donné pouvoir à M. A. CHAUSSOY
M. J.M. BONNART a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ

Objet : **Chemins de Randonnée**
 Convention avec la Fédération Départementale de la Randonnée du Pas-de-Calais

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le rôle de la collectivité dans le cadre de l'initiation, de la création et de l'entretien de chemins et d'itinéraires de randonnée pédestre.

Monsieur le Président précise que plusieurs chemins ont été créés par les trois Intercommunalités, avant la fusion, et qu'il est nécessaire de faire reconnaître et de faire agréer ces chemins pour permettre le développement de la randonnée pédestre.

Monsieur le Président expose ensuite que la Fédération Départementale de la Randonnée du Pas-de-Calais vient de faire connaître sa position sur l'agrément de quatre nouveaux chemins, il s'agit du Chemin de la Butte de WARLENCOURT au départ de la Commune de WARLENCOURT-EAUCOURT, du Chemin des 3 Pourchains, au départ de la Commune d'ACHIET-LE-GRAND, du Chemin de l'Hirondelle au départ de la Commune de VAULX-VRAUCOURT et du Chemin de l'Abbaye d'EAUCOURT au départ de la Commune de MARTINPUICH.

Monsieur le Président propose d'émettre un avis favorable à cette demande d'agrément.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la demande d'agrément formulée auprès de la Fédération Départementale de la Randonnée du Pas-de-Calais pour la labellisation des chemins de randonnée et de promenade de Butte de WARLENCOURT au départ de la Commune de WARLENCOURT-EAUCOURT, des 3 Pourchains, au départ de la Commune d'ACHIET-LE-GRAND, de l'Hirondelle au départ de la Commune de VAULX-VRAUCOURT et de l'Abbaye d'EAUCOURT au départ de la Commune de MARTINPUICH.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 26 Juin 2014 et transmission en Préfecture le 26 Juin 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 26 juin 2014 et transmission
en Préfecture le 26 juin 2014

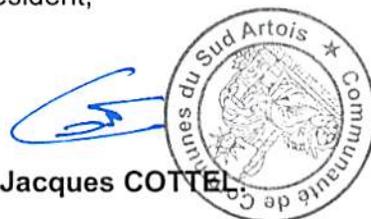
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



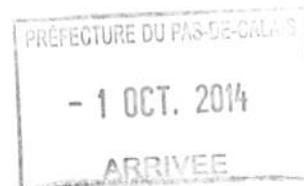
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Reçu le : 02 OCT. 2014



2014-136 - 26/06/2014
CHEMINS DE RANDONNÉE
CONVENTION FDR 62